

Séance
extraordinaire
du 30
novembre 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU TRENTIÈME (30)
JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX-MIL-VINGT (2020) À COMPTER
DE 19H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-
JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville soit messieurs Steve Corneau, directeur des finances, Joël Harrisson directeur général et greffier adjoint ainsi que Marc-André Roy, directeur du service des travaux publics y assistent.

20.11.549

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le greffier adjoint rédige le procès-verbal.

20.11.550

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

FINANCES

3. Autorisation de libération de la retenue contractuelle finale de 5% à Honco inc.
4. Affaires nouvelles
5. Période de questions.
6. Clôture et levée de l'assemblée.

FINANCES

20.11.551

**AUTORISATION DE LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE
FINALE DE 5% À HONCO INC.**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Honco inc. a fourni l'ensemble des quittances finales dans le dossier de construction de l'Amphithéâtre Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli conservera une somme de 50 000\$ taxes incluses sur le montant total de cette retenue de 574 096.47\$ taxes incluses pour couvrir les frais des déficiences qu'il reste à corriger dans le projet;

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la libération d'une somme de 524 096.47\$ taxes incluses à l'entreprise Honco inc.

20.11.552 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaires nouvelles

20.11.553 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

20.11.554 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 05, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Joël Harrisson
Greffier adjoint